TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME

LIVRE III

LA PROCÉDURE PÉNALE

Section I Les Formes de la Procédure Pénale	rages. 1
Formes principales de procédure, 1. — Procédure de la cogni- tio, 3. — Développement de la procédure pénale comitiale, 4. — Insuffisance de cette procédure, 5. — Naissance de la procédure d'accusation, 6. — Principe de la procédure d'accusation, 7. — Spontancité de l'accusation, 9. — La cognitio sous le Principat, 10. — Cas de cognitio dans le droit pénal de la dernière période, 12. — Situation respective de l'accusation et de la cognitio pendant lu dernière période, 16.	•
Section II. — Compétence. Lien et Temps des Proces	18
Généralité de la responsabilité criminelle; suspension temporaire de cette responsabilité, 18. — Compétence, 20. — Compétence générale des tribunaux suprêmes, 20. — Limites de compétence pour les judicia privata et les judicia publica, 21. — Compétence des tribunaux extra-urbains, 23. — Forum domicilii, 23. — Forum delicti, 24. — Compétence concurrente de plusieurs autorités, 25. — Locaux où siègent les tribunaux, 26. — Publicité de la procédure	

28. ---

pénale et son exclusion, 26. — Basilicae, 28. — Tribunalia, 28. — Procédure de plano, 29. — Auditoria et secretaria, 30. — Temps du procès, 31. — Vacances judiciaires, 31. — Heures des audiences, 32.

L'accusateur comme représentant de la communauté, 34. — Procès d'accusation dans l'intérêt propre de l'accusateur, 35. — Motifs d'ordre général qui excluent le droit d'accusation, 37. — Décision du magistrat sur le droit d'accusation, 41. — Concours des accusateurs, 41. — Règlement de ce concours par le magistrat, 42. — Exclusion de la représentation dans la procédure pénale, 43. — Exclusion d'assistants judiciaires pour l'accusation, 45. — Admission d'assistants judiciaires pour la défense, 45. — Rôle des avocats, 47. — Limites du cumul des actions, 48. — Sa recevabilité en cas d'actions contre la même personne, 48. — Délits de différentes pérsonnes, 49. — Exclusion du cumul des actions dans la procédure d'accusation, 50.

SECTION IV. - L'Introduction de l'Accusation. . .

Formation de la demande: Petitio, 52. — Accusatio, 53. — Postulatio, 53. — Nominis delatio, 54. — Inscriptio, 56. — Serment de calumnia, 58. — Liaison de l'instance: In Jus Vocatio, 58. — Sacramentum, 59. — Interrogatio lege, 59. — Suppression de la liaison contradictoire d'instance, 61. — Conséquences et moment de la mise en accusation, 63. — Toilette de deuil, 64. — Délais de l'action pénale, 64. — Conséquences du reatus pour les droits honorifiques, 64. — Transmission de l'action pénale aux héritiers, 65. — La litis contestatio du droit criminel, 65. — Réglementation par le magistrat de l'instruction préalable menée par l'accusateur, 66. — Constitution de jury, 67. — Serments des jurés, 68. — Fixation du jour de l'audience, 69. — Remise d'audience, 71. — Ordre des procès, 72.

SECTION V. - Les Moyens de Preuve.

Exclusion de la preuve formelle dans la procédure pénale, 74.

A. Déclarations et temoignages des personnes libres.

Déclarations des personnes libres, 75. — Interdiction légale d'être témoin, 75. — L'obligation de déposer dans la vieille procédure pénale publique, 78. — Moyens pour contraindre aux déclarations dans la procédure pénale relevant des magistrats, 80. — Interdiction de la torture à l'époque républicaine, 80. — Application de la torture sous le Principat, 81. — Le droit pour l'accu-

	TABLE DES MATIÈRES	487
	sateur de citer des témoins, 84. — Témoignage judiciaire et extra judiciaire, 87.	Pages.
	B. Dires et quasi-témoignage des esclaves	. 88
	Déclaration de l'esclave, 88. — Limites dans lesquelles on peut contraindre l'esclave à faire une déclaration, 89. — Interdiction des déclarations d'esclaves au préjudice du maître, 91. — Interro- gatoire avec torture usité pour les esclaves, 93.	1
	C. La perquisition à domicile et la saisie des papiers	95
	Section VI. — La Procedure de la Preuve	99
· 数约。	Prestation de la preuve dans la procédure d'accusation, 99. — Attitude passive du magistrat et des jurés, 99. — Renouvellement de la procédure de la preuve, 100. — Ampliatio, 101. — Comperendinatio, 102. — Appel des parties et des jurés, 104. — Les différentes formes d'introduction de la preuve testimopiale, 104. — Discours introductifs des parties, 106. — Délais des discours, 106. — L'éloquence judiciaire comme genre de littérature, 108. — l'restation de la preuve, 109. — Interrogatoire de l'accusé, 109. — Audition des témoins, 110. — Déclaration des esclaves, 111. — Production des titres, 112. — Délais de preuve, 113. — Influence du renouvellement de la procédure de la preuve sur la prestation de celle-ei, 113. — Durée de la procédure, 114.	
5	Section VII. — La Reddition de la Sentence	115
****	Conviction du juge, 115. — La négation de l'accusé et le serment purgatoire, 117. — L'aveu de l'accusé, 117. — Aveu implicite, 119. — Appréciation des dépositions faites par des tierces personnes, 119. — Délibération avant la reddition de la sentence, 123. — Reddition de la sentence, 125. — Vote oral et vote écrit dans la procédure du jury, 125. — Compte des voix, 127. — Contenu du jugement des jurés, 127. — Le jugement dans la procédure pénule relevant du magistrat, 128. — Acquittement, 131. — Irrévocabilité du jugement dans la procédure d accusation, 132.	
S	Retrion VIII. — Obstacles à l'Exercice de l'Action Pénale et à l'Exe- cution de la Peine	134
1	Extinction de l'action mande au course de la	134
	Disparition du juge répressif ou de l'accusateur, 135. — Abandon de l'action pénale, 136. — Suppression légale du procès pénal, 137.	
2	Exemption personnelle de la poursuite pénale	139
	Exemption de la procédure pénale, 139. — Amnistie, 140	-
*	•	

C**₩**

3	• • · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	141
	L'Asile de Romulus, 141. — Le droit d'asile grec, 143. — Le droit d'asile du culte impérial, 143. — Le droit d'asile chrétien, 145.	
4	L'Intercessio et l'Appellatio de l'époque républicaine	146
	Notion de l'intercessio, 146. — Formes de l'intercession, 148. — Limites de l'intercessio en droit pénal, 150. — Réunion de l'intercession et de la réformation à l'époque républicaine, 153.	
5	L'appel de l'époque impériale	154
	Fondement juridique de l'appel de l'époque impériale, 154. — Limites de l'appel, 155. — Marche de l'appel, 156. — Cassation et réformation résultant de l'appel, 158.	
6	La provocation aux comices ou instance en grâce suspendant l'auto- rité de chose jugée de la condamnation pénale	159
	Notion de la provocation aux comices, 159. — Modalités de la provocation aux comices, 161. — Demande de grace, 163.	
7	La provocation militaire	164
	Provocation militaire, 164.	. •
8	La restitutio in integrum	166
	Dans quels cas la condamnation peut-elle être annulée? 166. — Procédure de nullité contre la sentence d'un jury, 167. — Rescision légale de la condamnation ayant force de chose jugée, 169. — Restitutio in integrum sous le Principat, 171. — Effets de l'in integrum restitutio, 173.	
9	Délais de la procédure pénale	176
S	ECTION IX. — Peines contre les Accusateurs:	479
	Apparition des peines contre les accusateurs, 179.	
1	Accusation faite sciemment à tort (calumnia)	180
	La calumnia criminelle, 180. — Notion de la calumnia, 181. — Procès de calumnia, 182. — Peine de la calumnia : infamie, 184. — Talion, 186. — Calumnia criminelle en dehors de la procédure pénale ordinaire, 187.	
2	Abandon injustifié de l'accusation (tergiversatio)	188
	Abandon de l'accusation, 188 Procédure, 189 Peines, 191.	
3	Collusion (praevaricatio)	192
	Collusion, 192 Procedure, 192 Peines, 193.	

75 (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)	TABLE DES MATIÈRES	439 Pages.
Section X. —	Récompenses du Dénonciateur et de l'Accusateur .	***
Caractère — Exempti eompense d compense d 198. — Réc communau	e exceptionnel des récompenses pour dénonciation, 195 on de la peine pour cause de dénonciation, 195. — Re de la dénonciation dans le procès criminel, 196. — Re lu magistrat qui intente le procès pour la communauté compense du particulier qui intente le procès pour l té, 199. — Récompense de l'accusateur dans la procès isation, 200. — Procédure pour l'attribution des pri	5. 5- 5- 5, tt
SECTION XI	- Les Procès-Verbaux	. 204
daction des	on des actes des magistrats, 204. — Nom, 206. — Re s procès-verbaux, 207. — Forme et contenu du procès . — Conservation des procès-verbaux, 212.	
	·	
	LIVRE IV	
	LES DIFFÉRENTS DÉLITS	
Introduction		. 215
nal vis-à-v ries du plu catégories procédural térieure, 2 — Le trava XII Tables travail scie	rses catégories de délits, 215. — Limites du droit per les autres domaines juridiques, 217. — Les catégors ancien droit pénal, 220. — Valeur des plus ancienne de délits au point de vue du fond et au point de vue du fond et au point de vue 22. — Les catégories du droit pénal de l'époque po 22. — Qualités et défauts du droit pénal romain, 22 ail scientifique et le droit pénal romain, 227. — Loi de 228. — Droit prétorien, 228. — Droit civil, 228. — I entifique et les différentes procédures criminelles, 22 ans lequel ces délits nous sont présentés, 230.	0- 08 10 8. 5. 58
	Le Crime d'État (Perduellio, Crimen Majestatis in	n - . 233
d'Etat dan la <i>quaestic</i> lits, 237.,- Eléments c	io, 233. — Majestus, 234. — 'Ασίβια, 236. — Le crins le très ancien droit romain, 236. — Lois relatives o, 237. — Rapports du crime d'Etat avec les autres o — Complicité, 238. — Consommation du délit, 238. du crime d'Etat en général, 239. — Classement des dis de crimes d'Etat, 243.	à lé-
	oupables avec l'ennemi	. 244
Desertion	n, 244. — Défection, 245. — Trahison, 245. — Ruptu	re

de ban, 217.

2000 2000 2000		File I
	440 DROIT PENAL ROMAIN	
	Pages. 2 Renversement de la constitution	
	Renversement de la constitution républicaine, 248. — Renversement de la constitution plébéienne, 251. — Tactique de la nouvelle monarchie, 253.	
	3 Violation des devoirs incombant aux magistrats et aux prêtres 255	
	Délits des magistrats, 255. — Délits des prêtres, 259. — Délits des mandataires publics, 200.	
	4 Violation des devoirs civiques vis-à-vis de l'Etat 261	
	Délits civiques, 261. — Délits militaires, 262. — Sédition, 263. — Autres délits civiques, 266.	
	5 Violation des devoirs religieux des citoyens 269	
	Délit de religion de l'époque païenne, 269. — Actes cultuels obligatoires, 270. — Fautes contre la religion nationale et la religion d'empire, 272. — Le judaïsme, 274. — Le christianisme, 278. — Le manichéisme, 280. — Mesures de police contre les abus religieux, 283.	
•	6 Atteinte à la personne des magistrats de la cité	
•	Attentats contre la vie des magistrats patriciens ou plébeiens, 286. — Meurtre de l'empereur, 287. — Injures aux magistrats, 287. — Injures à l'empereur, 288.	
	Autorités compétentes pour le procès de lèse-majesté, 293. — Inégalités de la répression, 295. — Diversité de répression de la perduellion et du crime de lèse-majesté, 296. — Peine du crime d'Etat, 298.	
	Section II Hérétiques et non Chrétiens	
	Abrogation de la religion nationale, 303. — Le christianisme religion d'Etat, 303. — L'Empereur et le gouvernement de l'Eglise. 305. — Vol au regard des temples, 306. — Profanation, 307. — Blasphème, 307. — Le délit de religion contre le christianisme, 307. — La situation privilégiée des chrétjens orthodoxes au point de vue des droits civiques, 309.	, A
•	1 Les chrétiens hétérodoxes	
	Hétérodoxie, 310. — Conséquences de l'hétérodoxie au point de vue de la théorie des délits, 313.	
	2 Les paiens	
	Le paganisme, 316. — Conséquences du paganisme au point de vue de la théorie des délits, 318. — Procès contre les dissidents, 320.	

	TABLE DES MATIERES	141 ages.
3 Les juifs.		321
	me de la dernière époque, 321.	
	Le Meurtre et les Crimes qui lui sont assimilés	324
cédure contiblic, 326. — le meurtre, clave, 329. 334. — Dro 336. — Abs — Absence récent, 337. en rupture 338. — Mise — Le droit privée de te Dolús, 34 catégories e	em, 324. — Homicidium, 325. — La plus ancienne pro- re le meurtre, 326. — Le meurtre comme crime pu- Quaestio pour le meurtre, 328. — La loi Cornélia sur 328. — Cas exclus de la procédure de meurtre: l'es- L'enfant en puissance, 331. — Légitime défense, it de la guerre, 336. — Meurtres commis à l'étranger, ence de protection juridique d'après l'ancien droit, 336. de protection juridique pour l'ennemi d'après le droit — Absence de protection juridique pour la personne de ban, 338. — Déserteur, 338. — Exécution capitale, e à mort de l'épouse adultère et de son complice, 339. I romain développé n'admet pas qu'une personne soit oute protection juridique, 340. 1. — Tentative, 342. — Complicité, 343. — Différentes de délits d'après la loi sur le meurtre, 343.	
	c violence et vol de grand chemin (crimen inter sicarios).	344
Procédure (avec violence, 344. — Vol de grand chemin, 346. — de meurtre contre les esclaves de la victime, 346. — eurtre, 348.	
	biocour coperator	348
Violation de droit de	par le magistrat du droit de provocation, 348. — Abus la part des jurés, 351. — Abus dans le témoignage, 352.	
	et aente apparentes	352
Avortem concision,	ent, 353. — Philtre, 354. — Castration, 354. — Cir- 355.	
	r Soycetter to be magic	356
Punition magie, 358	des mauvais magiciens, 356. — Eléments du délit de . — Peine de la magie, 361.	;
5 Le meurtre	d'un proche (parricidium)	361
Meurtre	d'un proche, 361.	
naufrage		904
- Formes	, 364. — Crime commis à l'occasion d'un naufrage, 365 de la procédure de meurtre, 365. — Procédure de la 37. — Devoir pour les héritiers d'intenter le procés de ontre les esclaves, 368. — Procédure de cognitto en cas	1. 3

La discipline demestique et la femme romaine, 414. — La procedure privée et publique de l'époque républicaine en matière d'impudicité, 415. — La loi d'Auguste sur l'adultère, 417. — Femmes

	8								_						٨.		_										443
						1	A.	ВL	· E	Ŋ	E.	, [1 A	Т1	Еŀ	RΕ	5										
19.70	riji s																										ages.
3-17	qui ne so	at 1	as	80	un	oi	ses	3 8	u	pr	éc	ep	te	đα	1	a (chi	aş	et	ė,	42	17.	. –	- 1	No)	
	tion du m																										
	420. — H	léi	nen	ts	de	28	d	en	ts,	, '	42	2.	_	·ŀ	rc	ce	8	ď	aq	u)	ler	e,	4	24		_	
	Peine de l	'ad	ulté	re	ب	12	5.																				
9	Duoministi		(14			٠	٠١																				497
	Proxenétis																										
4	Mariage d	ėsh	ono	ras	ıŧ.				٠								٠			٠	٠						428
	Bigamie																										
	Rapt																										
	Pédérastie																										